



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/06/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 87

***Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(École de Management - TSM)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

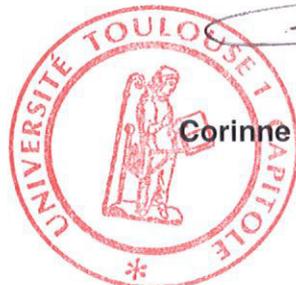
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'École de Management - TSM en date du 6 mars 2020,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 30/06/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 87
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(École de Management – TSM)

Date de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
13/05/2020	Subventions	SO 915 002	- Fonctionnement - Bureau des Sports - BDS Décision n°001-2020 - Ecole de Management - TSM - 900 €